



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : POITIERS

Etablissement : Université de Poitiers

Demande n° S3MA120000303

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit de l'environnement et des territoires

Présentation de la mention

La mention « Droit de l'environnement et des territoires » vise à permettre aux étudiants d'acquérir des outils juridiques variés pour appréhender la notion complexe de territoire. Cette mention ne propose pas de première année spécifique, mais trois spécialités en deuxième année qui préparent les étudiants à exercer une activité de juriste spécialisé dans le domaine de l'environnement.

A cette fin, les étudiants, après avoir abordé les éléments fondamentaux nécessaires pour appréhender la notion sous ses différents aspects (droit du patrimoine - droit rural, droit des biens, droit de la construction, procédures collectives - le droit public - droit de l'urbanisme de la construction - droit de l'environnement) au cours de différents M1, peuvent solliciter leur entrée dans l'une des spécialités proposées.

Chacune des trois spécialités indifférenciées (aux objectifs indifféremment orientés vers la recherche comme professionnels) propose de décliner un aspect particulier du droit de l'environnement : « Droit de l'activité agricole et de l'espace rural », « Droit de l'environnement industriel » (délocalisé à Angoulême) et « Droit de l'urbanisme et de la construction ».

Indicateurs

Effectifs constatés	226+31
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite (2008-2009)	86 %/83 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	2 réponses
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	56 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs professionnels et scientifiques sont centrés sur la notion de territoire dans une perspective environnementale de manière cohérente. Ce qui a poussé à l'intégration de la spécialité « Droit de l'urbanisme et de la construction » dans le droit de l'environnement. La mention, unique au niveau régional et peu répandue au niveau national, s'adosse au Centre d'Études et de Recherche sur les Territoires et l'Environnement (CERETE) et à l'école doctorale, en permettant aux étudiants de s'initier à la recherche. De même, des professionnels interviennent dans la formation même s'ils appartiennent prioritairement à des professions juridiques. Aucun partenariat avec d'autres écoles ou instituts n'est affiché.



Des logiques de partenariats internationaux existent au niveau de l'université et de la faculté sans que le dossier explicite comment cela affecte le recrutement des étudiants dans les spécialités.

Comme il n'existe pas de mention spécifique en M1, cela influence fortement son organisation qui repose en réalité sur les trois spécialités. L'ouverture affichée aux M1 de deux mentions (« Droit public », « Droit du patrimoine »), est contredite parfois par le dossier qui révèle des logiques de pré-requis par des choix d'options présentes au seul M1 « Droit public ». Ces éléments expliquent la relative faiblesse des logiques communes : par exemple pas de mutualisation entre les spécialités. De même, que l'évaluation n'est pensée jusqu'à présent qu'au niveau des spécialités.

La formation présente une assez forte attractivité géographique. Les taux de réussite affichés sont bons, mais les outils de suivi mettent en avant un fort taux de poursuite des études. Il n'existe pas vraiment de bilan prévisionnel, si ce n'est des déclarations d'intention. Cela s'explique sans doute par la faiblesse des outils de suivi et du très faible taux de réponse aux questionnaires quand ils existent.

Le dossier ne laisse pas transparaître l'utilisation de l'auto-évaluation réalisée au niveau du CEVU.

- Points forts :
 - Des spécialités aux objectifs précis et originaux dans l'offre de formation.
 - Une politique des stages volontariste.

- Points faibles :
 - La mention qui n'est structurée que par une juxtaposition des spécialités.
 - Un fort taux de poursuite des études.
 - Pas d'utilisation visible de l'auto-évaluation.
 - La faiblesse des outils d'évaluation au niveau de la mention.
 - Pas de bilan, pas de prévision.
 - Pas de statistique sur l'origine des étudiants en fonction de leur M1 (public ou privé).

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Une réflexion au niveau de la mention sur deux années devrait être menée. Le caractère immédiatement professionnalisant de la formation doit être précisé compte tenu du fort taux de poursuite des études.

L'effectivité et l'articulation d'outils d'évaluation devrait permettre le développement de la connaissance des sortants.

Appréciation par spécialité

Droit de l'activité agricole et de l'espace rural

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, indifférenciée (en recherche ou orientation professionnelle), vise à former des juristes experts du droit rural dans toutes ses composantes en intégrant également l'influence du développement durable et de l'environnement au sens large.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	20
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite (2008-2009)	80 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	95,5 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette spécialité, originale dans l'offre de formation nationale, présentent des objectifs clairs, notamment en raison de son ancienneté (1975), mais a su également faire preuve d'adaptation aux approches nouvelles. Elle prend appui sur le CERETE pour initier les étudiants à la recherche, ce que permet également le mémoire de stage, tel qu'il est conçu.

Elle accueille une vingtaine d'étudiants aux origines variées, qui démontrent l'attractivité de la formation.

La part d'intervention des professionnels du secteur dans la formation est d'environ un tiers. Ce qui permet un bon adossement au milieu professionnel visé, d'autant que d'autres actions en la matière son menées.

Le suivi individualisé des étudiants est marqué. Des outils de suivi existent, mais leur analyse fine fait parfois défaut alors même que les taux de réussite et d'insertion sont bons. De même, s'agissant de la poursuite en doctorat, si elle est affirmée, elle n'est pas quantifiée.

- Points forts :

- La structure pédagogique fait écho aux objectifs affichés.
- Le suivi et l'encadrement individualisé des étudiants.
- Des éléments d'adossement à la recherche.
- Actualisation de la formation au regard des attentes des étudiants présents ou sortants

- Point faible :

- Les éléments de suivi ne sont pas toujours détaillés, notamment s'agissant de la poursuite en doctorat par exemple.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandation pour l'établissement

Les outils de suivi, s'ils existent, pourraient être mieux utilisés.



Droit de l'environnement industriel

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité indifférenciée, entièrement délocalisée à Angoulême, s'articule autour des questions relatives au droit de l'environnement industriel. L'ensemble de ses problématiques y sont abordées : les principes juridiques fondamentaux, les techniques et les procédures de leur mise en œuvre, mais également les aspects du contentieux environnemental. Les débouchés visés sont assez diversifiés soit en droit de l'environnement général, soit en droit de l'environnement industriel au sein de l'entreprise, des administrations ou encore d'association ayant des besoins en matière de sécurité et d'environnement.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	10
Effectifs attendus	15
Taux de réussite (2008-2009)	90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	66,7 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	90 %

- Appréciation :

Une spécialité originale et rare dans l'offre générale de formation. Ses contenus sont très évolutifs, mais cet aspect est bien maîtrisé par la structure de pilotage de la spécialité.

Le stage y est obligatoire et participe également à une initiation à la recherche par la rédaction d'un mémoire plutôt qu'un simple rapport.

Les objectifs professionnels affichés sont soutenus par des éléments de professionnalisation dans la formation (par exemple ateliers de rédaction de curriculum vitæ et lettre de motivation). De même, le volume horaire global d'intervention des professionnels représente 40 % des enseignements. Des enseignements permettant le développement de compétences transversales sont également proposés. Un partenariat avec le Conseil général de la Charente a été développé.

L'attractivité géographique est très marquée.

L'effectif est délibérément limité à une quinzaine d'étudiants, mais en accueille plutôt que dix. Ce qui permet un encadrement personnalisé.

Le taux de réussite est très satisfaisant.

L'analyse du bilan de fonctionnement et les perspectives existe, mais est assis sur des éléments informels puisque les outils de suivi et d'évaluation demeurent pour l'instant très généraux. De même, l'impact de l'auto-évaluation n'est pas visible.

- Points forts :

- Le suivi personnalisé permis par « une limitation des effectifs ».
- Le rapport de stage qui ne néglige pas l'aspect recherche.
- L'insertion satisfaisante

- Points faibles :

- Les éléments statistiques de suivi sont généraux, alors que la population étudiante est peu nombreuse.
- Au vu de la thématique, l'ouverture internationale est faible.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de renforcer le suivi des étudiants sortants et de développer les outils d'évaluation de la formation.

L'impact (positif comme négatif) de la délocalisation pourrait être mieux précisé.

Droit de l'urbanisme et de la construction

- Présentation de la spécialité :

La spécialité, indifférenciée, vise à apporter aux étudiants des connaissances approfondies, à la fois théoriques et pratiques en droit de l'urbanisme et de la construction. Elle propose une approche à la fois des aspects de droit public et de droit privé. Ce qui permet aux diplômés de postuler aussi bien auprès d'employeurs publics que privés.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	22
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite (2008-2009)	90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	87,5 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette spécialité, à vocation urbanistique et environnementale affirmée, assez attractive, s'articule conformément à ses objectifs.

Elle s'inscrit dans le cadre du CERETE pour proposer aux étudiants une initiation à la recherche puisque le stage fait l'objet d'un mémoire et non d'un simple rapport. L'objectif étant de permettre l'éventuelle poursuite en doctorat, mais le dossier ne la quantifie pas ni ne l'explique d'ailleurs.

La présence d'enseignants professionnels représente un tiers du volume horaire, d'autres actions (conférences ponctuelles par exemple), un stage obligatoire de trois mois, des éléments de préparation à l'insertion dans la vie active (atelier de rédaction de curriculum vitae...), l'anglais pour 20 h (3 ECTS) visent une forte professionnalisation.

Dans le but de renforcer la professionnalisation, les enseignements privilégient les cas pratiques, ce qui facilite la mise en situation. Il en va de même pour les examens.

Une attractivité assez marquée, seuls 45 % des effectifs sont originaires de Poitiers sur une vingtaine d'étudiants par an. La spécialité affiche un bon taux de réussite ainsi que d'insertion professionnelle.

- Points forts :
 - L'aspect professionnalisant, notamment jusque dans la forme des examens.
 - La forte attractivité de la spécialité.
 - Un bon taux de réussite.



- Points faibles :
 - Des éléments manquent de précision, notamment les logiques de poursuite des études vers le Centre régional de formation à la profession d'avocat (CRFPA) ou le doctorat.
 - Des manques en matière d'adossement à la recherche.
 - Une faible lisibilité des effets de l'autoévaluation.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement)

Les outils de pilotage demeurent très informels et mériteraient de s'institutionnaliser, à commencer par une utilisation visible de l'auto-évaluation.

Le dossier pourrait être plus explicite sur certains points d'autant que la population étudiante concernée est faible.